

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

---

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS164

présenté par  
M. Mesnier, rapporteur général

-----

### ARTICLE 17 BIS D

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer cet article introduit par le Sénat qui impose au CEPS de prendre en compte des considérations de politique industrielle dans la fixation des prix des dispositifs médicaux par le CEPS, alors que ce n'est pas son rôle.